

## VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

-----  
**ARRETE DU MAIRE**  
-----

N°2023- 0 4 8

*Délégation de  
fonctions à Monsieur  
Thierry JULLIEN,  
conseiller municipal*

Publication en ligne le :

0 1 OCT. 2023

**LE MAIRE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-18,

**VU** l'élection du Maire et des adjoints en date du 23 mai 2020,

**CONSIDERANT** que, dans l'intérêt de la bonne marche des affaires communales et en vue d'assurer la continuité de leur administration, il convient de consentir à certains conseillers municipaux des délégations de fonctions, de portée limitée, et de les préciser par le présent arrêté,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Sous ma surveillance et ma responsabilité une délégation de fonctions est accordée à :

- Monsieur Thierry JULLIEN, conseiller municipal, pour les affaires relatives au **label Terre de Jeux 2024**.

**Article 2 :** Monsieur Thierry JULLIEN a le pouvoir, dans le secteur susmentionné, de :

- suivre les dossiers se rapportant aux mesures destinées à satisfaire la mise en œuvre des orientations et décisions municipales ;
- représenter la municipalité lors d'évènements, réunions, cérémonies et rassemblements.

**Article 3 :** Monsieur Thierry JULLIEN me rend compte, sans délai, de toutes les décisions prises dans le cadre de la présente délégation de fonctions.

**Article 4** : Le présent arrêté abroge tout arrêté précédent en lien avec une délégation de fonction de l'intéressé et prend effet jusqu'à la fin du mandat.

**Article 5** : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau ;
- Monsieur le Trésorier principal de Sainte-Geneviève-des-Bois ;
- Monsieur le Directeur général des services ;
- L'intéressé ;

chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Fait en Mairie de Saint-Michel sur Orge, le **29 SEP. 2023**

 Le Maire  
  
Sophie RIGAULT